

34) Etablissement de nuit et de loisirs

I. Périmètre

Les activités liées aux établissements de nuit et de loisirs concernent les secteurs d'activités de la section R de la nomenclature NAF et principalement des sous-sections 92 et 93 (92.00Z - Jeux de hasard et d'argent, 93.12Z - Activités de clubs de sports et 93.29Z - Autres services récréatifs et de loisirs).

La segmentation des activités des établissements de nuit et de loisirs est déclinée de la façon suivante :

- Etablissement de nuit et de loisirs - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Académie de billard ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Bowling ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Casino ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Discothèque ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Escape Game ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Espace aqua ludique ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Espace récréatif pour enfants ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Laser game ;
- Etablissement de nuit et de loisirs - Valeur par défaut.

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
 - La surface de plancher par poste de travail **Surf_poste** (m²/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour la sous-catégorie « Espace aqua ludique » :
 - Le ratio surfacique des bassins intérieurs **%Sbassin_int** (%), correspondant à la surface d'eau des bassins intérieurs rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie.
 - Le ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés **%Sbassin_ext_nc** (%), correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs non chauffés rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie. Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci.
 - Le ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés **%Sbassin_ext_ch** (%), correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs chauffés rapportée à la surface de plancher de la sous-catégorie. Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci. Un bassin extérieur est considéré comme chauffé lorsque sa température de consigne cible est supérieure à 20°C.

III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Administration et bureaux (Bureaux Standards)"

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.11Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81				75	68				28	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				49	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92					
Composante USE	USE étalon = 50 kWh/m ² /an								Part USE variable= 0,77				
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées							3 120	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}			3 120	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par poste de travail (m ² /poste) Surf_poste						18	Surface par poste étalon (m ² /poste) Surf_poste_{étalon}			18		
	Taux d'occupation (%) T_occ						70	Taux d'occupation étalon (%) T_occ_{étalon}			70		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées _{étalon}) x [Part_USE_variable x (T_occ / T_occ _{étalon}) x (Surf_poste _{étalon} / Surf_poste) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}												

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Académie de billard" »

(NAF : Section R - Activités de clubs de sports- code 93.12Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		71	68			64	72	64				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			70			66	69	62					
Composante USE		USE étalon = 32 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							3 640	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}			3 640	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon})/ Nb_h_ouvrées _{étalon}												

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 3640 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Bowling" »

(NAF : Section R - Activités de clubs de sports- code 93.12Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		71	68			64	72	64				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			70			66	69	62					
Composante USE		USE étalon = 37 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							5 096	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}			5 096	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon})/ Nb_h_ouvrées _{étalon}												

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 5 096 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 14 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Casino" »

(NAF : Section R - Jeux de hasard et d'argent - code 92.00Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	132	144	139	126	132	132	138	132	153	172	177	97	178
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	149	161	148		144	136	143	130	102	124			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		178	166			150	149	135				93	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		202	187			171	167	151				145	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			201			184	177	162					
Composante USE		USE étalon = 214 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							6 188	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}			6 188	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon})/ Nb_h_ouvrées _{étalon}												

Nota : **Nb_h_ouvrées_{étalon}** à 6 188 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 17 h amplitude quotidienne
 $0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$ correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Discothèque" »
(NAF : Section R - Autres activités récréatives et de loisirs - code 93.29Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	51	56	54	48	51	53	57	54	70	79	81	43	82
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	57	62	59		56	54	57	53	45	56			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		69	63			57	59	53				34	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		80	72			65	65	57				47	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			78			71	68	62					
Composante USE	USE étalon = 24 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							1 092	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}			1 092	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}												

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 1 092 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 3 jours ouvrés x 7 h amplitude quotidienne
0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Escape Game" »
(NAF : Section R - Activités de clubs de sports- code 93.12Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		71	68			64	72	64				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			70			66	69	62					
Composante USE	USE étalon = 37 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							5 096	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}			5 096	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique												
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}												

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 5 096 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 14 h amplitude quotidienne
0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon})/Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Espace aqua ludique" »
(NAF : Section R - Autres services récréatifs et de loisirs- code 93.29Z)

Composante CVC - en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	282	252	234	298	258	201	250	162	103	104	119	101	105
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	431	381	390		382	327	381	291	100	100			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		511	515			481	541	452				119	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		683	682			627	715	632				140	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			768			745	803	726					
Composante USE	USE étalon = 267 kWh/m ² /an												
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Part_USE_variable = 0,97				
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées							2920	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_{étalon}			2920	
									Variation de consommation selon l'amplitude horaire des bassins intérieurs (kWh/m ² /an/h_ouvrée) Variation_amplitude_int			0,040	
									Taux de variation de consommation pour 1000 heure de variation d'amplitude horaire des bassins extérieurs chauffés (/1000 h) Taux_variation_amplitude_ext_ch			0,35	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surfacique des bassins intérieurs (%) %Sbassin_int Ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés (%) %Sbassin_ext_nc Ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés (%) %Sbassin_ext_ch							33 0 0	Ratio surfacique des bassins intérieurs étalon (%) %Sbassin_int _{étalon} Variation de consommation selon le ratio surfacique des bassins intérieurs (kWh/m ² /an/%) Variation_%Sbassin_int			33 2,3	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) x (Part_USE_variable x (%Sbassin_int + (%Sbassin_ext_nc + %Sbassin_ext_ch)/2) / %Sbassin_int _{étalon} + (1-Part_USE_variable)) + [(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) x Variation_amplitude_int + (%Sbassin_int - %Sbassin_int _{étalon}) x Variation_%Sbassin_int] + [1,3 x CVC x %Sbassin_ext_ch/100 x (1 + Taux_variation_amplitude_ext_ch x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon})/(2*1000))]												

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 2 920 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 8h amplitude quotidienne.
%Sbassin_int, %Sbassin_ext_nc et %Sbassin_ext_ch correspondent à la surface d'eau des bassins (respectivement intérieurs, extérieurs non chauffés, et extérieurs chauffés, rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), et exprimée en pourcentage (%Sbassin_int varie entre 0 et 100). Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci. Un bassin extérieur est considéré comme chauffé lorsque sa température de consigne cible est supérieure à 20°C.

La valeur 1,3 x CVC correspond à la consommation de chauffage de l'eau des bassins extérieurs, par m² de bassin extérieur chauffé.

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Espace récréatif pour enfants" »

(NAF : Section R - Autres activités récréatives et de loisirs - code 93.29Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			83			74	69	62					

Composante USE	USE étalon = 12 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	2 120	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}	2 120
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 2 120h ouvrées/an correspond à (38 semaines ouvrées [hors vacances scolaires] x 3 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne) + (14 semaines ouvrées [vacances scolaires] x 7 jours ouvrés x 10 h amplitude quotidienne)

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Laser game" »

(NAF : Section R - Activités de clubs de sports- code 93.12Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	68	76	85	64	73	92	115	117	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	62	69	74		65	75	95	93	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		67	68			66	81	75				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		71	68			64	72	64				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			70			66	69	62					

Composante USE	USE étalon = 37 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	5 096	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}	5 096
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 5 096 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 7 jours ouvrés x 14 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Etablissement de nuit et de loisirs - Valeur par défaut" »

(NAF : Section R - Activités de clubs de sports- code 93.12Z) (NAF : Section R - Jeux de hasard et d'argent - code 92.00Z) (NAF : Section R - Autres activités récréatives et de loisirs - code 93.29Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	47	50	45	43	44	39	38	33	45	50	51	30	52
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	60	54		53	47	44	39	31	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		70	62			56	52	46				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		84	75			67	62	56				78	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			83			74	69	62					

Composante USE	USE étalon = 12 kWh/m ² /an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	3 120	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}	3 120
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées _{étalon}) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées _{étalon}) / Nb_h_ouvrées _{étalon}			

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon